



Le Jardin du Lièvre

Benoit Destiné - Botaniste Paysagiste Concepteur

65, impasse de l'Hazegat Veld 59173 SERCUS

Tél : 06 79 21 80 74 - 09 75 44 79 61

Courriel : benoit.destine@lejardindulievre.fr

Les étapes d'un projet d'aménagement :

- 1) Déplacement chez le client pour recueillir ses attentes, analyser le terrain existant et préparer le travail de conception en ayant connaissance des contraintes, de la personnalité des futurs utilisateurs et de leurs souhaits particuliers ;
- 2) Recueil des documents d'urbanisme, règlements de lotissement, plans locaux d'urbanisme permettant de connaître le contexte local, relevés de terrain éventuels, prise de photographies d'ambiance ;
- 3) Réalisation d'une **étude avant-projet** (voir frais d'étude) comprenant un plan masse détaillé (en couleur) des aménagements, un descriptif des végétaux choisis (texte et photos) et tous les détails nécessaires à la bonne compréhension du projet par le client. Cette phase d'étude permet de définir l'organisation générale du jardin avec une première réflexion, non définitive, sur les végétaux et les matériaux.
- 4) Définition d'un budget fourniture des végétaux et d'un devis des travaux nécessaires à la réalisation du projet (coût de Main d'Œuvre) ;
- 5) Après acceptation du projet et du budget estimatif, le paysagiste réalise un devis précis sur lequel s'engage le client.
- 6) Les travaux sont ensuite orchestrés par le paysagiste qui coordonne (avec ses fournisseurs et entreprises spécialisées éventuelles), planifie et suit le déroulement du chantier, en accord avec le client.